

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **4^{ème} trimestre 2023**

Séance du **11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI			Nathalie DAVIET
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO		X		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG		X	
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY	X		
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT		X	
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE			Séverine CARTIER
Jean-Claude PERCEVAL			Roger DALLEVET	Sophie FORNUTO			Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON			Eric FRULLINO				

Délibération	N°2023-114	AJUSTEMENT D'ÉCHANGE FONCIER ET INTÉGRATION DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL – PARCELLES AW 83, 337, 338, 339, 355, 357, 359, 362, 363 ET 366 – LA COMBE
---------------------	-------------------	--

VU le Code général des collectivités territoriales (CGGT) et notamment l'article L.1311-13, ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire selon lequel :

La commune avait par délibération du 21/02/2022 procéder à un échange avec la société DJT à la Combe de Sillingy. Par la suite, la commune a créé une nouvelle voie traversant une propriété communale. Dans le cadre de cet aménagement, le domaine public nouvellement créé est venue impacter l'échange réalisé d'une part, et la propriété communale relevant du domaine privé se trouve désormais divisée d'autre part.

Il convient en conséquence de rectifier les termes de l'échange et d'intégrer dans le domaine public routier la partie issue du domaine privé de la parcelle d'origine.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-114	AJUSTEMENT D'ÉCHANGE FONCIER ET INTÉGRATION DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL – PARCELLES AW 83, 337, 338, 339, 355, 357, 359, 362, 363 ET 366 – LA COMBE
--------------	------------	---

Avant les travaux d'aménagement la propriété privée (en vert) de la commune était la suivante :



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-114	AJUSTEMENT D'ÉCHANGE FONCIER ET INTÉGRATION DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL – PARCELLES AW 83, 337, 338, 339, 355, 357, 359, 362, 363 ET 366 – LA COMBE
--------------	------------	--

L'aménagement a conduit à la division des anciennes parcelles AW 79, 80, 82 et 83 selon le découpage suivant :



■ Domaine privé de la commune

■ Domaine public routier



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

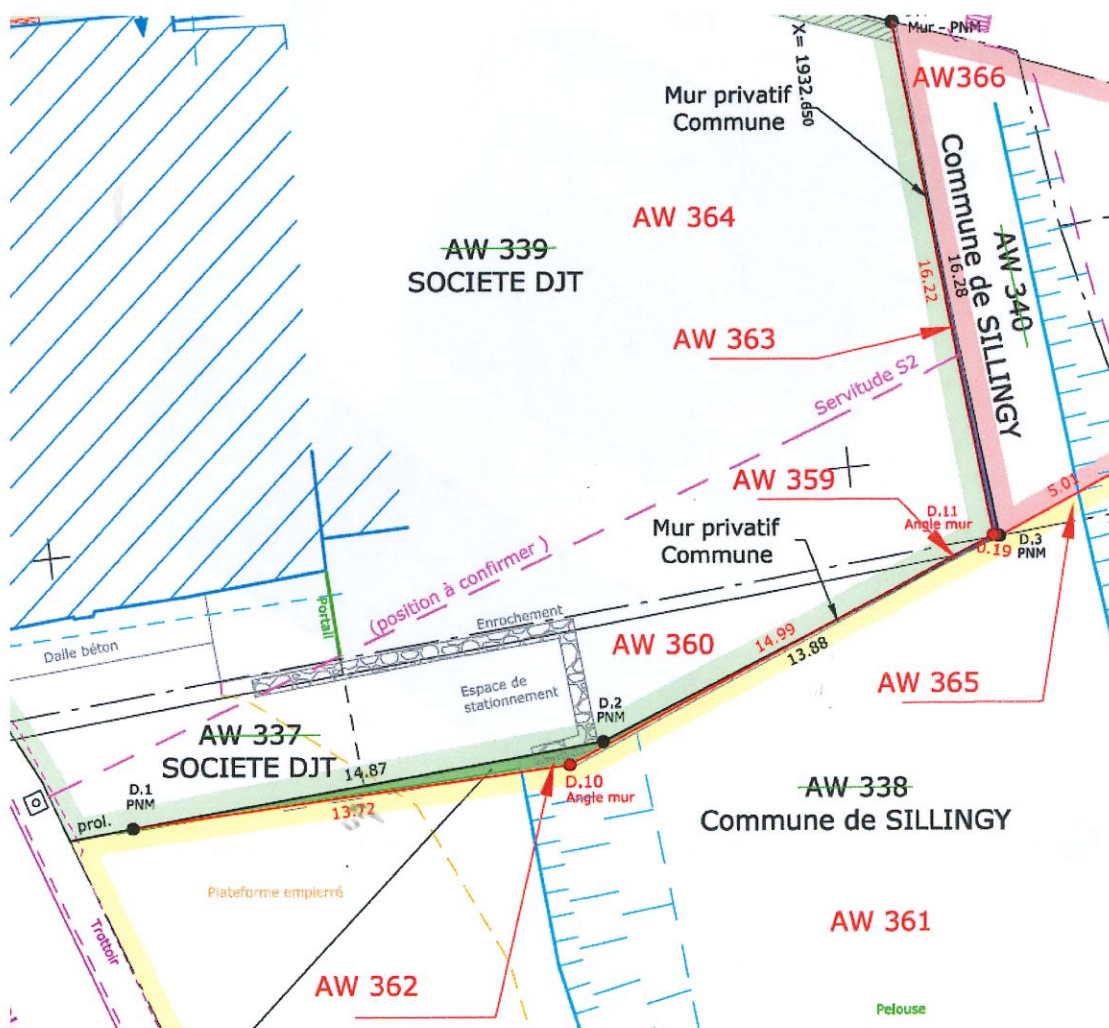
Délibération	N°2023-114	AJUSTEMENT D'ÉCHANGE FONCIER ET INTÉGRATION DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL – PARCELLES AW 83, 337, 338, 339, 355, 357, 359, 362, 363 ET 366 – LA COMBE
--------------	------------	---

De fait, les parcelles suivantes relèvent d'un classement dans le domaine public routier communal :

Parcelle AW355 - Contenance cadastrale :	299 m ²
Parcelle AW357 - Contenance cadastrale :	284 m ²
Parcelle AW366 - Contenance cadastrale :	60 m ²
Parcelle AW83 - Contenance cadastrale :	20 m ²
Contenance cadastrale Totale :	663 m ²

Concernant l'échange, l'ajustement concerne une rectification mineure. La commune cède la parcelle AW 362 de 6 m² issue de la parcelle AW 338.

La société DJT cède les parcelles AW 359 de 1 m² issue de la parcelle AW 337 et la parcelle AW 363 de 2 m² issue de la parcelle AW 339.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-114	AJUSTEMENT D'ÉCHANGE FONCIER ET INTEGRATION DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL – PARCELLES AW 83, 337, 338, 339, 355, 357, 359, 362, 363 ET 366 – LA COMBE
--------------	------------	---

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'échange des surfaces tel que précisé ci-avant et selon le plan joint en annexe de la présente délibération
- De préciser que cet échange se fait sans contrepartie financière
- De dispenser le propriétaire de rapporter mainlevée totale ou partielle et de fournir le certificat de radiation des inscriptions ou mentions pouvant grever les parcelles reçues par la commune
- De dire que la rédaction de l'acte de cession sera en la forme d'un acte administratif et que les frais liés seront à la charge de la commune
- D'autoriser Madame la Première Adjointe à représenter la commune lors de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du CGCT
- De préciser que le classement dans le domaine public de la voirie communale envisagé des parcelles AW 83, 355, 357 et 366 ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation
- D'approuver l'intégration des parcelles visées ci-dessus dans le domaine public routier de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	26	0		0	

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.




Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 13/12/2023

De sa mise en ligne le : 14/12/2023

